



DELIBERATION N°42-231026

PRISE DE PARTICIPATIONS VOLTR

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2023

Les transitions sont au cœur de l'activité des CCI (transitions RH, digitales, environnementales...). Les CCI des Pays de la Loire explorent ainsi les enjeux liés à la transition énergétique que ce soit au niveau de l'entreprise, des territoires ou des filières.

En effet la décarbonation du mix énergétique conduira à devoir gérer des sources d'énergie par définition intermittentes et passera par une électrification des usages. Le développement de capacités de stockage de l'énergie, et notamment de l'électricité devient dès lors incontournable.

Le stockage de l'électricité sous forme électro-chimique, ie par l'intermédiaire de batteries, est la principale solution à disposition des usagers (particuliers et économiques) du fait de sa diversité d'applications. La filière « batteries » porte des enjeux d'efficacité et de souveraineté économique.

La filière nationale se structure progressivement de l'extraction des matières premières au recyclage en passant par la production, mais l'optimisation de l'efficacité de cette chaîne de valeur doit nous conduire à développer également un autre maillon de cette chaîne : l'utilisation de batteries de seconde vie.

Le réemploi et la réutilisation des batteries doivent se renforcer, et une filière ligérienne peut se mettre en place. La performance et la qualité des étapes de collecte, de tri et de massification, et de reconditionnement vont être cruciales pour donner confiance aux utilisateurs finaux des batteries de seconde vie, mais également aux acteurs économiques qui souhaiteraient investir dans ce champ d'activité.

La filière se structure autour de la seconde vie des batteries de véhicules électriques sous l'impulsion des grands constructeurs automobiles, mais un travail important reste à réaliser pour tous les autres types de batteries (ordinateurs, équipements électroportatifs...).

C'est dans le cadre du développement de cette filière stratégique de batteries que les CCI des Pays de la Loire ont décidé de participer au développement de sociétés à impact comme VOLTR basée à Angers dont le but est de donner une seconde vie aux piles, accumulateurs et batteries au lithium usagées provenant des smartphones, des ordinateurs portables...

Cet intérêt pour intervenir dans des sociétés à impact a notamment été évoqué aux bureaux des 13 juillet 2023 et du 7 septembre 2023.

L'objectif de la CCI s'inscrit dans une stratégie plus large visant à faire naître en région des Pays de la Loire une filière de réutilisation des batteries.

Vu le dernier alinéa de l'article L 710-1 du code de commerce précisant que les CCI « peuvent avec l'accord de l'autorité de tutelle, participer à la création et au capital de sociétés civiles et de sociétés par actions dont l'objet social entre dans le champ de leurs missions ».

L'article L 710-1 définit de très large le principe de spécialité des CCI.

« Elles contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement du territoire ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations » et assurent une mission d'appui et d'accompagnement des entreprises, elles peuvent exercer des missions de nature marchande concurrentielle qui lui ont été confiées par une personne publique ou qui s'avèrent nécessaires directement utiles pour l'accomplissement de ses autres missions »

Les membres élus de l'Assemblée Générale donnent leur accord :

- Participation de cinquante mille (50 000) euros au capital de VoltR
- Autorisation du président à étudier les modalités de prise de participation de la CCIR au développement de la société VoltR (première des sociétés à impact) en étudiant les meilleures modalités juridiques pour y parvenir en suivi des recommandations de la commission des finances.

Quorum : 24

Votants : 27

Votes "pour" : 27

Votes "contre" : 0

Jean-François REYNOUARD
Président CCI PAYS DE LA LOIRE

Catherine DAGORN
Secrétaire du Bureau CCI PAYS DE LA LOIRE

